

Don d'un curé qui fait hommage d'une pièce pour la fête de Marat, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don d'un curé qui fait hommage d'une pièce pour la fête de Marat, en annexe de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 371-372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36223_t2_0371_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

inconcevable mépris pour les décrets contre les étrangers, ils sont forcés de compter des déserteurs au nombre de leurs camarades. Fidèles à la république et déterminés à sceller de notre sang l'exécution des lois, nous rompons le silence, et nous vous conjurons, pères de la patrie, de rendre à notre régiment cette attitude qui convient à des républicains.

Il est un officier, ajoutent-ils, auquel nous nous plaisons à rendre justice, c'est le capitaine Paulin; il s'est toujours montré le frère et l'ami des soldats dont il a toute la confiance.

Renvoi au comité de la guerre (1).

65

La commune de Thiers réclame trois pièces de canon de 4, et trois caissons, qu'elle a fournis pour faire le siège de Lyon.

Renvoyé au comité de la guerre (2).

PIÈCES ANNEXES

I

[Nancy, 7 niv. II] (3)

« Citoyen président,

Je viens de faire une réflexion que tu trouveras peut-être digne de fixer ton attention, ce serait de substituer aux noms communs, qu'on a mis dans le nouveau calendrier, ceux des personnes illustres de toutes les républiques, en commençant par la nôtre; cela donneroit moins de prise à la critique. Salut et fraternité. »

LEFÈVRE (*off. mun., près la porte de la Liberté*).

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (4).

II

[S.l., n.d. (reçu le 16 niv. II). Au présid. de la Conv.]

« Citoyen Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer un ouvrage dont je suis l'auteur, et qui a pour objet la fête célèbre de Marat. Je puis le dire : c'est pour la première fois de ma vie que je serai devenu poète, ou plutôt versificateur, dans un âge très avancé, presque septuagénaire.

Ce phénomène, si c'en est un, est le produit des circonstances; la Patrie a été mon Parnasse; Marat mon Apollon, et une fontaine de village mon Hippocrène. Citoyen Président,

Me nommerai-je ? j'en serois fort tenté; Mais j'hésite, je chancelle. Ce n'est pas tout; Ce n'est pas même assez : J'ai une peur terrible d'avoir

(1) *J. Perlet*, p. 369. Mention dans *J. Sablier*, n° 1079; *J. Fr.*, n° 479.

(2) *J. Sablier*, n° 1079.

(3) F¹ 1009^A, pl. 1, p. 1736.

(4) Mention marginale datée du 26 nov., et signée Jay.

moins consulté mes talens que mon patriotisme; Provincial, je redoute encore singulièrement le goût sévère de Paris.

Daignez donc me permettre, qu'en vous priant d'agréer mon civique hommage, je m'enveloppe, en quelque sorte, de ténèbres modestes; je me soussigne en caractères algébriques.

xxxxxxxx, curé de village. »

POUR LA FÊTE DE MARAT

Drame en musique

La musique prélude

Voix chantante

Marat a succombé sous les coups d'une impie,
Mais il venait respirer au sein de la patrie.
Artisan et martyr de nôtre liberté,
C'est, en mourant, qu'il vole à l'immortalité.

Autre voix chantante

Quelle pompeuse fête, ou plutôt, que de gloire
Eternise, O Marat, ton nom et ta mémoire !
Digne républicain ! Tout le peuple français
Béni ton souvenir, le consacre à jamais.

Troisième voix chantante

Pour ses droits et ses loix, si tel fût ton courage,
D'un peuple généreux tel est aussi l'hommage :
Par un juste retour, de son nouveau Brutus
Il chante les combats, le zèle et les vertus.

Le chœur

Vive Marat, vive la République !
L'affreux pouvoir, le pouvoir despotique
Disparoîtra : vive la liberté !
Vive Marat, vive l'égalité !

Voix chantante

O Marat, ton exemple,
Que la France aujourd'hui
Et révère et contemple,
Deviendra son appui.
Que tout françois fidèle,
En louant tes exploits,
Te prenne pour modèle,
Et s'élançe à ta voix !

Un personnage chantant

Dans nos veines déjà tout notre sang bouillonne,
A ton aspect, Marat ! et rien ne nous étonne.
Où sont nos ennemis ? Esclaves, montrez-vous :
Venez, si vous l'osez, braver nôtre courroux.

Autre personnage

De poursuivre et chasser ces hordes de profanes,
Nous le jurons, Marat, par tes sanglantes mânes.
Applaudis, O héros de notre liberté,
Et de la République, et de l'égalité.

Le chœur

Vive Marat, vive la République. etc.

Voix chantante

J'entends le bruit des armes,
Républicain soldat :
Supérieur aux alarmes,
Disciple de Marat :
Vas lancer ton tonnerre
Foudroyer tour à tour,
L'Espagne et l'Angleterre
Fanatique et pandour.

Un personnage chantant

Marchons, courons, volons : Marat est notre
[guide,
Hâtons-nous, sur les pas de cet homme intrépide,
D'assurer pour toujours notre fortuné sort :
Comme lui, disons tous : vivre libre ou la mort.

Le chœur, trois fois

Vivre libre ou la mort.

Deuxième personnage

Répétez ces accens si doux à notre oreille;
De Marat tout entier ils offrent la merveille,
C'est son esprit, son cœur. Du plus commun
[accord,
Répétez donc, françois, vivre libre ou la mort.

Le chœur, trois fois

Vivre libre ou la mort.

Troisième personnage chantant

Ah ! tu triompheras, ô ma chère patrie !
Des farouches humains qu'arme la tyrannie.
Qui pourroit résister aux élans, à l'effort
D'un citoyen qui veut vivre libre ou la mort ?

Le chœur, trois fois

Vivre libre ou la mort.

Voix chantante

Que vois-je ? la victoire
Suit par tout nos drapeaux
Et sur le Rhin, la Loire,
Sourit à nos travaux
L'Autrichien, le rebelle
Enfin sont abbatu ;
Une paix immortelle
Couronne nos vertus.

Le chœur

Vive Marat, vive la République !
L'affreux pouvoir, le pouvoir despotique
A disparu, vive la liberté !
Vive Marat, Vive l'égalité !
L'Autrichien, le rebelle
Enfin sont abbatu ;
Une paix immortelle
Couronne nos vertus.

Voix chantante

Ça ira, ça ira, quelle douce espérance !
En dépit des complots, le bonheur de la France ;
En dépit des tirans, la fière liberté ;
En dépit de l'orgueil, l'aimable égalité.

Le chœur

Ça ira, ça ira, quelle douce espérance !
En dépit des complots, le bonheur de la France ;
[etc.

Voix chantante

Ça ira, ça ira : car l'auguste assemblée
Qui travaille et préside à notre destinée,
Remplira notre attente, et comblera nos vœux :
Le moment n'est pas loin, nous serons tous heu-
[reux.

Le chœur

Nous serons tous heureux
Nous serons tous heureux ; car l'auguste assem-
[blée
Qui travaille et préside à notre destinée,

Remplira notre attente, et comblera nos vœux :
Le moment n'est pas loin : nous serons tous heu-
[reux ;

Le chœur

Nous serons tous heureux
Pour le coup, ça ira, quelle douce espérance !
[etc.

Voix chantante

Quand l'aguillon formidable,
Déchainé dans les airs,
De son souffle redoutable,
Bouleverse les mers :
Le nautonnier déplorable,
qu'assiègent les revers,
Voit, d'un regard lamentable,
S'entr'ouvrir les enfers.
Mais, de ses grottes profondes
Si Neptune indigné
Sort, ramenant sur les ondes
Un calme désiré :
La nef, à demi penchée ;
Se relevant d'abord,
Par un bras divin poussée
Vogue et gagne le port.
C'est nous et c'est l'assemblée
Sous ce double rapport.

Le chœur

C'est nous et c'est l'assemblée
Sous ce double rapport.
C'est nous et c'est l'assemblée
Sous ce double rapport.
La nef, à demi penchée ;
Se relevant d'abord,
Par un bras divin poussée
Vogue et gagne le port.
C'est nous et c'est l'assemblée
Sous ce double rapport.
C'est nous et c'est l'assemblée
Sous ce double rapport (1).

Renvoyé au comité d'instruction publique par
celui des pétitions (2).

III

[Le c^{te} Lallouette, à la Conv. ; Paris, 26 niv. II]
(3)

« Citoyens législateurs,

Le citoyen Lallouette, maître de la poste aux
chevaux à Noyon, s'est rendu adjudicataire, le
21 mars 1791, de quinze étangs, formant au total
128 arpens, provenant de la ci-devant abbaye
d'Ourscamp.

Votre décret du 14 brumaire ordonne de les
mettre à sec avant le 15 pluviôse prochain, sous
peine d'en perdre la propriété ; En rendant hom-
mage aux vues bienfaisantes qui vous ont ani-
més, le citoyen Lallouette doit vous représenter
que ce décret n'a été promulgué à Noyon que le
14 nivôse, que le peu de tems qui lui reste, la

(1) F^{17A} 1009^A, pl. 1, p. 1733.

(2) Mention marginale datée du 26 niv. et signée
Jay.

(3) F¹⁰ 313.